

Les aides à l'accueil des multiples

Soumis par Webmastrice
Dernière mise à jour : 10-03-2013

Aucune aide spécifique à la naissance de multiples n'est attribuée par le conseil général du Gard. Certaines municipalités peuvent vous aider, n'hésitez pas à vous renseigner. Pensez aussi à demander à votre mutuelle qui peut vous allouer une prime de naissance. La CAF vous permet également de bénéficier, sous conditions de ressources, de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE).